

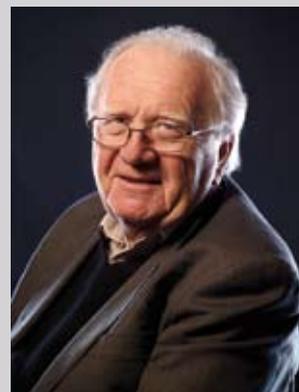
GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT LES ATTENTES AU RENDEZ-VOUS ?



Organisés par



Entreprises, territoires et environnement



LES 20^{ÈME} ENTRETIENS ÉCOLOGIQUES DU SÉNAT
AVEC VALEURS VERTES



Entreprises, territoires et environnement

■ Une dynamique environnementale au service des territoires

Depuis 1992, Orée rassemble entreprises et collectivités pour concevoir et expérimenter des solutions concrètes dans la gestion intégrée de l'environnement au niveau des territoires, avec une expertise basée sur :

- > un réseau multi-acteurs riche de sa diversité ;
- > une solide expérience du partenariat territorial ;
- > un centre de ressources et de mutualisation de bonnes pratiques sur le management environnemental ;
- > un accompagnement terrain.

■ Une force de proposition constructive et pragmatique

DES ADHÉRENTS ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE

entreprises, collectivités, organismes professionnels, regroupements d'entreprises, associations...

RÉUNIS

pour dialoguer et échanger, pour mettre en place une gestion environnementale, pour formuler des propositions, pour expérimenter...

SUR DES THÉMATIQUES TRANSVERSALES

biodiversité, écologie industrielle, concertation, transports, risques, éco-conception, sensibilisation du personnel, etc.

PAR UN ENGAGEMENT PARTAGÉ

La Charte de l'Association Orée et de ses membres.

■ Une aide et des outils pour agir efficacement

SERVICES + ADHÉRENTS

- > un communiqué hebdomadaire
- > un panorama de presse mensuel
- > un espace de travail collaboratif en ligne
- > un site internet sur la gestion environnementale www.oree.org
- > une veille personnalisée
- > un annuaire de bonnes pratiques
- > des journées et rencontres thématiques
- > des groupes de travail

DES GUIDES PRATIQUES

- > Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises
- > Mettre en œuvre une démarche d'écologie industrielle sur un parc d'activités
- > Guide sur les performances environnementales des pratiques de transport et de logistique
- > Guide de la relation clients fournisseurs
- > Kit de sensibilisation du personnel
- > Guide de management environnemental sur les parcs d'activités
- > Vade-Mecum de la concertation locale

AGIR

Le Grenelle de l'environnement a fait couler beaucoup d'encre, même si la crise financière tient le devant de la scène, il reste au coeur de l'actualité. Cette belle idée se nourrit de sa légitimité et peut finir par convaincre les plus réticents mais elle doit s'incarner dans des actions précises et innovantes si elle veut avoir une influence fondatrice sur l'avenir.

L'heure est venue de faire passer les engagements à des actions concrètes. Vous allez, à travers les témoignages et les interventions qui suivent, en découvrir non seulement la genèse mais aussi les possibles engagements et leurs conséquences.

Au cœur de la problématique, la vision d'un urbanisme raisonné est peut-être l'esquisse de la ville de demain. L'humanité n'a pas encore trouvé une organisation capable de concilier les réalités d'une nation avec l'unité d'une planète commune à tous.

René Dubos écrivait : « *Si tout ce que l'homme peut offrir aux générations futures c'est un mélange d'expansion scientifique, de cupidité économique et d'arrogance nationale, notre planète et l'humanité ont peu de chance de traverser le siècle en bonne condition* ».

Voilà l'enjeu et voici les réflexions et les pistes que le Grenelle pourrait proposer. Il ne reste plus qu'à agir !

Danielle Nocher

Grenelle de l'environnement, les attentes au rendez-vous ?

Introduction

Ghislaine Hierso, présidente de l'Association Orée,
directrice des relations institutionnelles de Veolia Propreté

1^{ère} TABLE RONDE

Des engagements du Grenelle aux actions

Propos introductif : **Patricia Savin**,
secrétaire générale d'Orée, avocate au Cabinet Savin Martinet Associés

Rôle et souhaits des associations

Sandrine Bélier, directrice fédérale de France Nature Environnement (FNE)

Quel bilan pour les entreprises

Alain Capmas, directeur général de l'ATILH,
président du Comité changement climatique du MEDEF

Quelle gouvernance pour l'entreprise

François Bordes, directeur développement durable de Capgemini Consulting

Que pensent les syndicats

Jean-Pierre Bompard, délégué à l'énergie, à l'environnement
et au développement durable à la CFDT

Quels défis pour les élus

Denis Merville, président de la commission environnement
et développement durable de l'Association des Maires de France (AMF)

Débat avec la salle

2^{ème} TABLE RONDE

Un urbanisme raisonné pour ne pas hypothéquer l'avenir

Propos introductif : **Hélène Blanchard**,
vice-présidente collectivités d'Orée, vice-présidente déléguée à l'environnement
et à la prévention des risques du Conseil régional Rhône-Alpes

Quel bâtiment industriel et commercial pour le territoire de demain ?

Sylvie Bénard, directrice environnement de LVMH

Quelles missions pour l'ingénierie environnementale ?

Alain Bentéjac, président du directoire Coteba Groupe,
président de Syntec Ingénierie

Comment se préparer à la ville de demain ?

Michel Mousel, président fondateur et administrateur de l'Association 4D

Débat avec la salle

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT LES ATTENTES AU RENDEZ-VOUS ?

UNE AVANCÉE POUR L'ENVIRONNEMENT

Ghislaine Hierso

Présidente de l'Association Orée, directrice des relations institutionnelles de Veolia Propreté



Photo Eric Nocher

Le Grenelle de l'environnement se veut une avancée pour l'environnement ; l'objectif de cette rencontre est de tenter de comprendre, un an après, ce qu'il en est réellement. Le Grenelle suscite une forte adhésion même s'il subit quelques critiques, notamment sur la difficulté de la mise en place de certaines mesures. Par exemple, selon un pré-rapport de la DG Entreprise de Bercy avec l'ADEME, la France ne possède pas la main d'œuvre qualifiée dans le bâtiment pour répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement qui prévoient 500 000 logements annuels rénovés en chauffage non fossile dès 2009.¹

Le projet de loi Grenelle 1 a été voté en première lecture à l'Assemblée Nationale : 526 oui, 4 non (tous élus communistes), les Verts s'étant abstenus.² Ce texte traduit sur le plan législatif les conclusions du Grenelle de l'environnement. Il est renvoyé devant la commission des affaires économiques du Sénat, chargée à titre principal de l'examen du texte. Le rapporteur est Bruno Sido, sénateur et président du Conseil général de la Haute-Marne. Voici les principaux points abordés dans ce texte :

- L'introduction des idées d'urgence écologique et de gouvernance à long terme ;
- La préservation et la mise en valeur des paysages ;
- La mise en place d'un comité de suivi de la mise en œuvre du Grenelle ;

- Le retrait du principe de neutralité fiscale ;
- L'engagement à porter la part des énergies renouvelables à 23% au moins de la consommation d'énergie finale d'ici à 2020 ;
- La promotion de la biodiversité.

Le projet de loi Grenelle 2 sera finalisé au cours du mois de janvier 2009 pour une discussion parlementaire au cours du premier semestre 2009.

Il concerne l'accompagnement des mutations environnementales de la société. Plusieurs thèmes composent ce texte : gouvernance éducation information (articles codifiés par la lettre G), biodiversité (codification par la lettre B), risques santé déchets (codification par les lettres RSD), énergie climat (codification par les lettres EC), transport (codification par la lettre T), bâtiment urbanisme (codification par les lettres BU).

Le Grenelle financier ou « Grenelle 3 » est intégré en partie dans la loi de finance 2009 et arrête les contributions de l'Etat aux programmes du Grenelle pour les années à venir.³

Orée s'est évidemment investie dans les débats du Grenelle de l'environnement depuis le début, en affirmant ses 7 priorités : l'éco-conception des produits et des services, l'approche économique de la biodiversité, les risques environnementaux, la sensibilisation à l'environnement, le management environnemental des parcs d'activités, la concertation locale et l'expertise environnementale. Orée est en faveur de

toute solution représentant un gain environnemental, économique et social dans une perspective de développement durable et d'une politique claire pour la mise en œuvre des solutions adéquates et compétitives.

Ainsi, Orée et la FRB (Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, anciennement IFB) viennent de publier le guide « *Intégrer la biodiversité dans les stratégies d'entreprises* », fruit de leur travail collectif (téléchargeable sur le site www.oree.org). Une journée a été consacrée au dialogue entre entreprises et scientifiques sur la biodiversité en novembre au Muséum National d'Histoire Naturelle.

La dimension mondiale et européenne de la gestion de l'environnement est essentielle, près de 90 % de la réglementation environnementale est d'origine communautaire et/ou internationale (Protocole de Kyoto, Convention de Bâle, Convention d'Aarhus, REACH). Les questions environnementales et énergétiques sont au cœur de ces politiques.

Des textes fondamentaux pour la gestion de l'environnement ont ainsi été débattus ces dernières années à Bruxelles (Directive cadre déchets, Paquet Climat Énergie, règlement REACH, Directive responsabilité environnementale, plan d'action pour une production, une consommation et une industrie durables, directive relative à la responsabilité environnementale).

Le président Barak Obama a annoncé un plan de 150 milliards de dollars en faveur des *greentech*.⁴

La crise actuelle touche un certain nombre de secteurs, mais ce serait

une grave erreur d'arrêter tous les efforts environnementaux. Il ne faut pas se préoccuper de l'environnement seulement lors des périodes « fastes ». L'environnement est un vecteur pour l'économie.

Nicholas Stern, l'auteur du rapport sur les conséquences économiques du changement climatique, souligne que

ques, sociales... Les plus grandes villes des Etats-Unis ont des niveaux d'inégalité comparables à ceux d'Abidjan, de Nairobi ou de Buenos Aires, et dépassent le seuil d'alerte internationale. Mesurant la contribution des villes au réchauffement climatique, le rapport indique que « *ce n'est pas le degré d'urbanisation d'un pays ou la taille d'une*

Le projet de loi Grenelle 2 devrait être finalisé au cours du mois de janvier 2009 pour une discussion parlementaire au cours du premier semestre 2009

la crise entraînera le ralentissement du trafic aérien et des ventes d'automobiles ce qui devrait permettre une baisse des émissions de gaz à effet de serre, même si « *deux ou trois ans de faible croissance des émissions de gaz carbonique ne changent pas beaucoup la donne. L'objectif est de passer à une croissance émettant peu de CO₂* » mais peut-on s'en contenter ! « *Ne rien faire pour lutter contre le changement climatique entraînerait une crise économique de l'ampleur de celle de 1929. Le coût estimé serait de 5 500 milliards d'euros* ».

Selon Lester Brown, président de l'organisation indépendante *Earth Policy Institute*, « *la crise économique est bonne pour l'environnement, parce qu'elle réduit la consommation matérielle et les américains commencent à sortir de la mentalité du "bigger is better"* ».

Soulignons l'importance et le problème en France et dans le monde de l'urbanisme et du logement (rapport biennal d'ONU-Habitat)⁵ sur l'état des villes dans le monde, des inégalités économi-

ville qui détermine la quantité de gaz à effet de serre émise par personne » mais la structure de la ville, ses modes et ses niveaux de vie, ses politiques environnementales. « *Beaucoup de villes font face à ces défis grâce à des politiques urbaines innovantes. Leurs dirigeants ont compris que les villes ne sont pas seulement un élément du problème mais en constituent la solution.* »

Un véritable défi pour tous.

www.oree.org

(1) L'emploi, le marché du travail et les formations de l'environnement en 2007. Commissariat Général du Développement Durable, service de l'observation et des statistiques.

(2) L'examen du projet de loi Grenelle 1 par la commission des affaires économiques du Sénat prévu le 17 décembre 2008 a été repoussé au mois de janvier 2009. L'avant-projet de loi Grenelle 2 devrait être finalement adopté en Conseil des ministres le 7 janvier 2009; son examen au Parlement commencerait en vue d'une possible adoption fin du 1^{er} semestre, immédiatement après l'adoption du Grenelle 1.

(3) Présentation du Grenelle : www.developpement-durable.gouv.fr

(4) "Green team" du Président Obama: Le prix Nobel et physicien Steven Chu, directeur du Lawrence Berkeley National Laboratory a été nommé secrétaire d'Etat à l'Énergie. Les politiques de l'énergie et du climat seront coordonnées par Carol M. Browner à la Maison Blanche. Collaboratrice d'Al Gore, elle fut directrice de l'Agence de Protection de l'Environnement (EPA) au cours des deux mandats de Bill Clinton. Elle sera assistée de Nancy Sutley, vice-maire de Los Angeles, au Conseil de la Maison Blanche pour la Qualité environnementale. Lisa Jackson prendra la tête de l'EPA. Enfin, le sénateur du Colorado et avocat spécialisé dans la réglementation sur l'eau pourrait rejoindre le ministère de l'Intérieur où il aurait une influence sur les politiques du pétrole et du gaz.

(5) <http://www.un.int/wcm/content/site/portal/lang/fr/home/pid7316;jsessionid=59D972824219C7F8FB7E0B032B35D015>

1^{ÈRE} TABLE RONDEDES ENGAGEMENTS DU GRENELLE
AUX ACTIONS

268 MESURES À TRADUIRE EN ACTIONS CONCRÈTES

Patricia Savin

Secrétaire générale d'Orée, avocate au Cabinet Savin Martinet Associés



Photo Eric Nocher

Les engagements du Grenelle, annoncés par le président de la République lors des Etats Généraux de l'Environnement, se sont concrétisés par l'élaboration du projet de loi dit Loi Grenelle 1. De nombreux secteurs étaient alors concernés par les engagements du Grenelle. Je cite : « *Energie : nous voulons faire de la France le leader des énergies renouvelables au-delà même de l'objectif européen de 20% de consommation d'énergie en 2020. L'objectif sera d'améliorer de 20 % notre efficacité énergétique d'ici 2020. Transports : la priorité ne sera plus au rattrapage routier, mais celui des autres modes de transports. Nous allons réhabiliter le transport fluvial et maritime. Le Grenelle proposera une taxe écologique annuelle sur les véhicules neufs les plus polluants. Déchets : la priorité ne sera plus au seul traitement des déchets mais à leur prévention ; elle ne sera plus à l'incinération mais au recyclage. Bâtiment : avant 2012, tous les bâtiments neufs répondront aux normes dites de basse consommation. Dès 2020 : tous les bâtiments neufs seront à énergie positive. Agriculture : le gouvernement engagera un grand plan pour l'autonomie énergétique des exploitations agricoles, toutes les cantines publiques proposeront au moins une fois par semaine, un repas issu de l'agriculture biologique. Biodiversité : renverser la charge de la preuve. Ce ne sera plus aux solutions écologiques de prouver leur intérêt, nous créerons la trame verte en France. ONG : il faut préférer la décision issue de la négociation plutôt que de l'administration. Donnez aux ONG environnementales, leur place dans nos institutions et notamment au Conseil Eco-*

nomique et Social. Produits de consommation : dès qu'une alternative existe à un prix raisonnable, les appareils les plus consommateurs d'énergie seront interdits, nous le ferons dès 2010, pour les ampoules à incandescence, ou les fenêtres à simple vitrage. Etat exemplaire : dès 2008, le code des marchés publics sera réformé pour que les clauses environnementales ne soient plus une faculté mais une obligation. Fiscalité : les prélèvements du Grenelle iront au financement du Grenelle. OGM, je pense au droit à cultiver avec ou sans OGM. Recherche : nous allons créer un Droit à la transparence totale des informations environnementales de l'expertise ». Quatre grandes phases se sont succédées : de juillet à septembre 2007, la première phase avec six groupes de travail (climat, biodiversité, ressources naturelles, santé environnement, agriculture, démocratie) et deux intergroupes (déchets, OGM) composés de cinq collèges (Etat, élus, entreprises, syndicats, associations de protection de la nature). Trois cents personnes ont travaillé lors de cette première phase de réflexion sur les solutions à apporter face au constat d'urgence. Mille propositions ont été remises au Gouvernement. Le ministère de l'Ecologie s'est alors dit se sentir dépositaire d'un très grand mouvement social impliquant une obligation de résultat. Deuxième phase en octobre : impliquer les non participants via une consultation du public. Quatre cents à mille cinq cents personnes se sont exprimées lors de 17 réunions régionales avec, en outre, pas moins de quatorze mille contributions en ligne en trois semaines. A l'issue de cette consultation, fut élaboré

**Le ministère de l'Ecologie
s'est dit se sentir
dépositaire d'un très grand
mouvement social
impliquant une obligation
de résultat**

le document d'entrée en négociations de 40 pages. La troisième phase du 24 au 26 octobre 2007, a réuni quatre tables rondes et cinq collèges avec 60 intervenants. Le Livre Vert du Grenelle de l'environnement ainsi finalisé se compose de 268 mesures, avec pour défi leur traduction en actions concrètes. D'où les fameux COMOP (les comités opérationnels) : 34 au total, tenus de fin décembre 2007 à la fin de l'été 2008. Dans le cadre de ces 34 COMOP, 1 000 experts ont été consultés. La traduction en termes législatifs des 268 mesures issues du Livre Vert est ainsi le projet de loi

soumis au Parlement. Le Conseil des ministres a été saisi le 1er juin 2008. Le débat à l'Assemblée Nationale a duré 60 heures. Sur les 2 200 amendements présentés, 350 ont été retenus. L'Assemblée Nationale a adopté, le 28 octobre, le projet de loi Grenelle 1 en première lecture : 526 voix pour, 4 contre. Le Sénat se prononcera courant janvier, puis en 2009, de nouveau l'Assemblée Nationale et Sénat. Ce texte volumineux décrit une loi de programmation et une loi cadre. 37 pages, 50 articles, 6 titres portant sur la lutte contre le changement climatique ; la biodiversité ; l'écosystème

et le milieu naturel ; la prévention des risques pour l'environnement et la santé ; l'État exemplaire ; gouvernance, information et formation ; et enfin les dispositions propres aux départements, régions et collectivités d'Outre-Mer. S'agissant de la loi-cadre, il faut se référer au Grenelle 2 et pour les aspects financiers à la loi de finances 2009.

www.smaparis.com

LE MONDE ASSOCIATIF A UN RÔLE À JOUER

Sandrine Bélier

Directrice Fédérale de France Nature Environnement (FNE)

"France Nature Environnement", créée en 1968, reconnue d'utilité publique et agréée pour la protection de l'environnement, fédère près de 3 000 associations. FNE agit sur tout le territoire français, de Métropole et d'Outre-Mer et sur le plan européen grâce au Bureau Européen de l'Environnement et la Fédération Transports et Environnement. Interlocuteurs des pouvoirs publics, les militants bénévoles du mouvement FNE siègent dans plus de 1 500 commissions administratives, et au sein de grandes structures nationales comme le Conseil Economique et Social, la Commission Nationale des Débats Publics, l'ADEME ou encore la SNCF.

La réussite du Grenelle ne se limite pas à de nouvelles réglementations et dépend de la mise en œuvre de politiques traduisant en actes les propositions issues du Grenelle. Elle nécessite une véritable appropriation et implication citoyennes permettant un projet de société mobilisant toute la population derrière ces propositions. La révolution écologique indispensable ne se limitera pas à des mesures techniques ou juridiques. Elle suppose aussi une révolution culturelle, dans nos habitudes, nos modes de consommation, nos pratiques de production. Nous devons accompagner ces changements.

Il y a un avant et un après Grenelle de l'environnement, notre rôle de «partenaires environnementaux» est aujourd'hui

reconnu et les réformes institutionnelles accompagnant cette reconnaissance associative environnementale sont en cours, la réforme de la constitution avec un Conseil économique, social et environnemental rénové, l'article 43 du projet de loi Grenelle 1 et l'article 89 du projet de loi Grenelle 2.

Le monde associatif a un rôle particulier à jouer pour favoriser et valoriser l'implication citoyenne en faveur de l'environnement et la décentralisation du Grenelle. Il s'agit pour nous de jouer pleinement notre rôle dans le passage à l'action des engagements du Grenelle à l'échelle de tous les territoires. C'est la raison pour laquelle nous appelons de nos vœux que le processus du Grenelle transpire dans les collectivités territoriales. Dans cet esprit nous avons créé une plate forme fédérale en ligne sur le site Internet de France Nature Environnement : 40 propositions constituant la déclinaison territoriale de politiques environnementales soutenables que nous souhaitons partager avec l'ensemble des acteurs de la société civile et les décideurs locaux.



Photo Eric Nocher

**La réussite du Grenelle
ne se limite pas
à de nouvelles
réglementations**

www.fne.asso.fr

NE PAS FIGER DANS LE MARBRE UNE DÉMARCHÉ DE PROGRÈS

Alain Capmas

Président du Comité « changement climatique » du MEDEF



Photo Eric Nocher

Au MEDEF, nous avons tout de suite réagi en termes de démarche de progrès et créé en face des groupes du Grenelle des groupes miroirs, qui ont étudié l'ensemble des propositions. Les débats furent intenses, parfois conflictuels, avec une véritable compétition entre les entreprises, pour trouver des solutions en interne. Le MEDEF a été une force de propositions très importante, saluée par les pouvoirs publics. Lorsqu'on s'est mis d'accord sur ces propositions, nous nous sommes aperçus qu'un grand nombre d'entre elles étaient tout à fait acceptables pour toutes les parties prenantes. Il fallait se demander quels objectifs et quels moyens on se donnait pour y parvenir et avec quels indicateurs. Nous nous retrouvions au cœur de notre culture d'entreprise.

Une des inquiétudes que l'on peut avoir dans le Grenelle 2, c'est de figer dans le marbre ce que nous considérons comme une démarche de progrès. Graver dans une loi, par exemple pour les bilans carbone, le nombre d'employés pour en définir l'obligation ne semble pas la démarche la plus pertinente. A l'inverse, solliciter les entreprises et leur expliquer en quoi un bilan carbone apportera un bénéfice et les entraîner à le faire, sera plus efficace. Dans le cadre du Grenelle les propositions ont toutes fait l'objet d'un consensus. Nous avons bien conscience du travail à faire pour réussir les engagements du Grenelle car les entreprises sont les acteurs majeurs de ce changement.

Nous avons vu combien la formation se révèle essentielle, en particulier dans le bâtiment où il existe des corps de métiers, pas obligatoirement liés entre eux. Si on veut raisonner intelligemment pour les bâtiments basse consommation, et a fortiori pour les bâtiments à énergie positive, il faut disposer d'un corps de métier capable de gérer ces nouveaux défis de façon globale, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Quant au développement des transports collectifs, nous sommes preneurs sur le fret ferroviaire.

Le MEDEF, est positif par rapport à la loi du

Grenelle et prêt à s'engager sur la voie du développement durable. Sur un certain nombre de points, la pierre d'achoppement reste le financement. J'ai fait partie de l'organisation des négociations au départ sur le changement climatique avant de venir au comité de suivi. Sur le changement climatique, les débats ont porté sur les aspects de financement et la neutralité du financement.

Le MEDEF a créé, en 2007, une direction du développement durable avec Sophie Liger. Il n'existait auparavant qu'une sous direction. Cette direction est directement reliée à Laurence Parisot. Autre événement : la création d'un groupe de travail sur la biodiversité. Nous nous sommes rendu compte dans le groupe « miroir » biodiversité, qu'un grand nombre d'entreprises travaillaient avec les ONG et avançaient sur le sujet mais n'en parlaient pas ; un sujet assez important pour créer un groupe de travail permanent.

La nouvelle économie carbone redéfinit les orientations stratégiques des entreprises. Toutes intègrent la nouvelle donne d'une énergie chère, avec une baisse constante des émissions carbone. Les entreprises sont sereines et conscientes des enjeux énormes en termes d'innovation, d'organisation et de réponses à apporter à ces nouveaux défis. Les entreprises les plus innovantes seront gagnantes.

Pour les bâtiments à énergie positive, il faut disposer d'un corps de métier capable de gérer ces nouveaux défis de façon globale

LA 3^{ÈME} RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

François Bordes

Directeur développement durable de Capgemini Consulting

Capgemini Consulting est la marque de conseil en stratégie et transformation du groupe Capgemini. C'est aussi un grand groupe de conseil : 4 000 consultants en France où nous sommes leader. Nous conseillons les entreprises et les administrations sur leur organisation, leur stratégie, leurs enjeux par rapport au développement durable. Nous avons suivi le Grenelle attentivement, et nous sommes en liaison avec un grand nombre de directeurs de développement durable d'entreprises. La première exigence c'est la gouvernance, c'est-à-dire quelle organisation, quels moyens se donner. Comment l'entreprise dirige-t-elle sa politique de développement durable. Aujourd'hui, toutes les entreprises ont une direction du développement durable, rattachée parfois à la présidence ou à la direction de la communication ou à celle de la stratégie. Elle peut compter de 50 à 100 personnes. Parfois, c'est une petite cellule coordonnant l'ensemble des entités opérationnelles. Tous les directeurs développement durable disent aujourd'hui : «*Notre entreprise est dans une démarche de progrès, formidable ! Mais nous avons besoin d'avoir plus de poids à haut niveau dans l'entreprise pour impulser le changement dans toutes les entités opérationnelles.*» Le Grenelle sur ce sujet recommande que le numéro 2 de l'entreprise soit en charge du déve-

nergétique et le système de communication qui va avec. Pour Rifkin, «*la troisième révolution industrielle c'est celle d'un mode de production d'électricité centralisé à des modes de production d'électricité distribués via les énergies renouvelables.*» Chacun pourra avoir chez lui des panneaux photovoltaïques produisant de l'électricité ; on pourra produire de manière distribuée de la chaleur, de l'électricité renouvelable. Il faudra des réseaux intelligents pour gérer cette électricité à travers le réseau, et gérer l'arrivée d'une électricité produite et distribuée pour qu'elle réponde à la demande et aux pics de demande.

C'est Internet qui permettra de gérer cet ensemble. Nous voilà face à la troisième révolution industrielle, celle des énergies renouvelables, et tout ce qui permettra de stocker l'énergie. Avec Internet, on pourra connaître les informations ciblées sur les usages des particuliers de leurs équipements. Vous pourrez gérer aux mieux votre machine à laver pour optimiser votre production.

Les entreprises leaders seront celles qui inscrivent leur business dans ce nouveau paradigme. Google vient de déposer un brevet pour des Data Centers qui flottent sur des bateaux climatisés avec l'énergie extraite de la fraîcheur de l'eau et de l'énergie motrice des vagues.



Photo Eric Nocher

avec les autres parties prenantes, comme les ONG, la société civile. Elles mettront en place des démarches de transparence, de dialogue pour diffuser leurs résultats, leurs actions concrètes, et dialoguer en permanence dans une démarche de progrès. Les résultats ne se feront pas du jour au lendemain mais dans un cycle continu. Au-delà des salariés, des ONG et de la société civile, c'est le citoyen lambda, le consommateur qui est concerné. Les consommateurs seront exigeants

sur ces sujets. Déjà, des repères se mettent en place : il y a l'éco-étiquetage carbone que le Grenelle va généraliser dans la grande distribution. Les gens ne choisiront plus les produits

Nous voilà face à la troisième révolution industrielle, celle des énergies renouvelables, et tout ce qui permettra de stocker l'énergie

veloppement durable ou que le rapport de développement durable soit présenté chaque année en Assemblée générale des actionnaires.

Autre sujet : comment peut-on changer de modèle et créer de nouveaux processus de l'entreprise ? L'économiste Jeremy Rifkin souligne : «*Nous sommes en train de vivre la troisième révolution industrielle.*» Dans l'histoire de l'humanité les grandes transformations économiques ont lieu quand les sociétés changent leur régime

Troisième sujet important : les entreprises doivent s'impliquer auprès des parties prenantes. Il va falloir redonner du sens au travail. De plus en plus, les entreprises fonderont la valeur et le sens qu'ils donnent au travail dans l'entreprise, non plus seulement autour des intérêts financiers et du salaire, même si c'est toujours important, mais aussi à la façon de redonner du sens à travers l'implication pour un engagement environnemental et social. Les entreprises devront instaurer un dialogue

seulement en fonction du prix, mais aussi en fonction de l'éco-étiquette carbone, des facteurs environnementaux. La grande question : comment utiliser toutes ces nouvelles technologies pour impliquer le citoyen consommateur dans les bons choix, lui permettre de mieux comprendre quel est l'impact environnemental du produit qu'il choisit ?

IL FAUT UN MODÈLE GÉNÉRAL DE DÉVELOPPEMENT

Jean-Pierre Bompard

Délégué à l'énergie à l'environnement et au développement durable à la CFDT



Photo Eric Nocher

A propos de l'article 43 de la loi Grenelle 1, nous sommes dans une phase de transition. Il faut des critères réels de représentativité pour les partenaires autour de la table et pour que les acteurs s'engagent réellement. Cela signifie qu'on va défendre devant ses adhérents tel ou tel type de position. Par rapport à octobre 2007, nous considérons à la CFDT, et j'en ai discuté avec d'autres confédérations, qu'il y a eu une régression indiscutable, chez les salariés et nos adhérents, sur la prise de conscience du réchauffement climatique. Dans une période de crise financière et économique si forte, ce sujet-là ne revêt plus la même importance. Avec la remontée du chômage, nous ne sommes plus dans une situation favorable pour faire avancer certains dossiers, le contexte n'est plus le même. En octobre 2007, les groupes préparatoires ne se situaient pas dans cette perspective. Malgré la crise ou à cause d'elle, il est nécessaire de réaborder ces questions de manière frontale. Souvenez-vous, en 2007, combien les rapports du GIEC avait eu de retentissements médiatiques. Aujourd'hui, le réchauffement climatique inquiète moins l'opinion que l'actualité du système financier et

ses répercussions en terme d'emploi. Prenons un exemple précis : le fameux bonus malus lié à l'automobile. Pendant un moment, une partie des acteurs de la filière automobile a rendu responsable le bonus malus de la crise de l'emploi. Quand vous alliez voir des gens en leur disant, il faut lutter contre le réchauffement climatique et abaisser le niveau d'émission de CO₂ pour les voitures, ils vous rétorquaient : «*Mais vous allez faire fermer notre usine.* » Ça a été la grande tension première sur Renault Sandouville.

La loi Grenelle 1 ne prendra tout son sens qu'après la loi de Finance puis la loi Grenelle 2. Ce qui nous manque, bien que nous portions un jugement positif sur la loi Grenelle 1, c'est un modèle général de développement, sans tomber dans le débat croissance ou décroissance. Les partisans de la décroissance sont servis aujourd'hui. Il faut arriver, à partir des lois Grenelle 1 et Grenelle 2, à construire un autre modèle de développement. Comme nous sommes prudents nous n'emploierons pas l'expression d'un nouveau modèle de société. Mais, il faut arriver à convaincre les salariés, les consommateurs que le modèle induit par le Grenelle 1, le Grenelle 2, quand il verra le jour, constituera un nouveau chemin de croissance. Si nous n'avons pas cette vision d'ensemble c'est que nous avons l'impression que l'urgence est ailleurs.

J'espère que dans la partie Recherche de la loi Grenelle 1 sur le développement durable, nous trouverons des éléments permettant d'avancer. Pour avoir suivi attentivement les groupes de travail, dès le

Un point important pour réussir dans le Grenelle 1 et la suite. Savoir situer les secteurs importants. Pour nous, cela concerne la construction, le bâtiment et les transports. Sans évoquer le problème de la main-d'œuvre qualifiée, il existe un groupe de travail avec la Fédération Française du Bâtiment et les syndicats de salariés pour aborder ces questions. Aujourd'hui les intermédiaires financiers jouent un rôle de frein en cas d'absence de prêt ou de surenchère du nombre de cautions demandées pour la moindre initiative. Sur les transports, individuels ou collectifs ou les questions d'urbanisme il faudra que les gens qualifiés expliquent qu'il faut construire des instruments de négociation, de droit du travail permettant aux salariés de passer d'une activité à une autre. Ceux qui racontent qu'on passera à une nouvelle économie verte du développement durable sans bouleversements dans notre économie, sont des menteurs ! Pour que les gens adhèrent à nos propositions, il faut trouver les instruments permettant les transitions professionnelles. Il est important que l'Europe joue son rôle dans une réalité incontournable pour nous et il est logique qu'elle parle d'une seule voix sur la scène internationale, sur les voitures et sur le Paquet Climat-Energie. C'est toute la crédibilité de la lutte contre le réchauffement climatique qui est en jeu. Lorsqu'on appartient à la Confédération syndicale internationale dans laquelle le syndicalisme européen est présent, si l'Europe n'arrive pas à présenter une position de compromis mais une position unifiée, il y a peu de chance que le

La loi Grenelle 1 ne prendra tout son sens qu'après la loi de Finance puis la loi Grenelle 2

début, je remarque que le secteur financier était absent même si les industriels étaient présents. Ce secteur financier entraîne tout le monde vers une situation difficile à gérer avec des conséquences sociales et environnementales à terme très importantes. Nous le payons chèrement.

sommet de Copenhague se traduise de manière positive. Nous devons faire des efforts considérables, construisons une Europe à la hauteur du défi énergétique posé aujourd'hui.

LES MAIRES : DES ACTEURS INCONTOURNABLES

Denis Merville

Président de la commission environnement et développement durable de l'Association des Maires de France (AMF)

Les maires n'ont pas attendu le Grenelle pour s'occuper d'environnement lorsqu'il s'est agi d'alimenter nos administrés en eau de qualité, de construire des réseaux d'assainissement collectifs, de collecter et d'éliminer les déchets, d'aménager les espaces verts dans nos collectivités. J'ai connu une époque où ce sujet était conflictuel entre les maires et les associations. Aujourd'hui, tout le monde a compris qu'il fallait travailler ensemble ! Au niveau de l'AMF, nos groupes de travail étaient très techniques. Depuis quelques années, nous avons mis en place une Commission de l'environnement et du développement durable qu'a présidée Jacques Pélissard avant que je ne le remplace lorsqu'il est devenu président de l'AMF. Avant le Grenelle, nous avons

présenté la Charte des maires pour l'Environnement à partir d'exemples concrets d'initiatives dans des communes très différentes. L'AMF regroupe plus de 34 000 communes sur les 36 000 existantes. Cette année 40 % de nouveaux maires ont été élus, il faut donc les former et les informer sur ces questions.

Nous n'avons pas attendu le Grenelle mais nous y avons participé activement. Nous étions une douzaine ; j'étais dans le groupe production et consommation durable. Nous sommes des acteurs incontournables pour réussir les enjeux du Grenelle. Une commune qui donne l'exemple peut servir de moteur pour ses administrés même sur des choses très simples comme le fleurissement.

De nombreux maires se sont déjà lancés

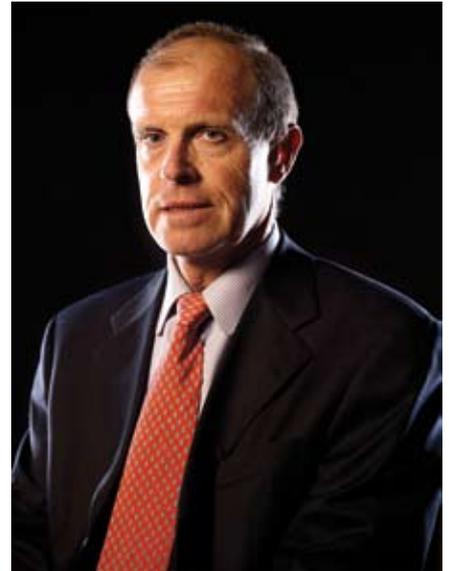


Photo Eric Nocher

Acteur de la valorisation des déchets



Franck, 32 ans,
Étancheur

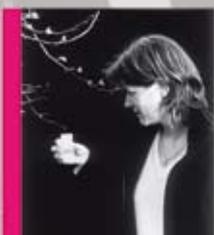


Michel, 53 ans,
Gazier



Jean-Luc, 48 ans,
Écologue

*Des métiers au service de tous
pour protéger l'environnement,
la santé et assurer la sécurité*



Christèle, 29 ans,
Laborantine chargée du contrôle des déchets



Philippe, 39 ans,
Trieur de collecte sélective



Noël, 42 ans,
Conducteur de compacteur

dans des démarches d'Agenda 21, avec des projets de Plans Climats Territoriaux, ou dans les énergies renouvelables. Dans le projet de Loi Grenelle, beaucoup de

et leurs groupements constituent des acteurs essentiels de l'environnement et du développement durable. Elles jouent un rôle complémentaire aussi stratégique

et les Agendas 21. Il étudiera, en concertation avec les collectivités territoriales, les possibilités nouvelles d'attribution de son concours aux collectivités contribuant de façon significative à la réalisation des objectifs environnementaux.

Notre commission travaille, dans le cadre des COMOP, sur les bâtiments et les nouvelles normes thermiques. Cela constitue des économies possibles pour les collectivités et moins d'impôts pour les concitoyens.

De nombreux maires se sont déjà lancés dans des démarches d'Agenda 21, avec des projets de Plans Climats Territoriaux, ou dans les énergies renouvelables

choses concernent les collectivités locales. En particulier, dans le domaine de l'énergie, des économies d'énergie, des énergies renouvelables mais aussi dans tous les choix d'urbanisme, de biodiversité ou de gouvernance. L'article 44 de la loi affirme que les collectivités territoriales

qu'opérationnel. La cohérence des actions sera favorisée par la concertation au niveau d'une instance nationale.

Nous serons associés à l'élaboration d'une stratégie nationale du développement durable et à sa mise en œuvre. L'Etat favorisera les Plans Climat-Energie Territoriaux

www.amf.asso.fr

DEBAT 1^{ERE} TABLE RONDE

Et le volet social ?

Danièle Poliautre

adjointe au développement durable et à la qualité de vie à Lille, en charge de l'Agenda 21 Lillois depuis 2001.

Nous parlons du Grenelle de l'environnement et du développement durable et on passe de l'un à l'autre sans savoir si l'environnement constitue la totalité du développement durable. Pourquoi oublie-t-on autant le volet social ?

C'est est le Grenelle de l'environnement

Sandrine Bélier

Nous avons toujours dit que c'était bel et bien le Grenelle de l'environnement et pas celui du développement durable.

Le social, c'est un leitmotiv

Ghislaine Hierso

Les questions sociales sont sous-jacentes puisqu'on a parlé d'inégalité sociale et économique. C'est un leitmotiv depuis un certain nombre d'années.

Et les entreprises

Michel Vieillard,

de l'Institut Français des Administrateurs et du Club de Développement durable des Experts comptables

Pourquoi les entreprises, n'ont-elles pas aujourd'hui d'administrateurs développement durable, à l'exception de la SNCF ?

La loi de modernisation du dialogue social

François Bordes

Dans la loi Grenelle 1, existent des domaines qui vont relever de la

loi de modernisation du dialogue social. Il faut donc que les partenaires sociaux s'emparent de cette question tout comme la RSE, c'est-à-dire : la responsabilité sociale des entreprises. La question d'administrateur durable a fait l'objet de beaucoup de tensions dans le Groupe 5 au moment du Grenelle de l'environnement, certaines personnes voulaient que la Loi décide de l'élargissement du rôle du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et du statut du lanceur d'alerte. Les partenaires sociaux ont rappelé l'existence de la loi de modernisation du dialogue social, issue de la crise du CPE qui permet à l'Etat de prendre ses responsabilités.

Le niveau stratégique

Alain Capmas

Je ne peux que souscrire à cette idée tout en soulignant que les directeurs développement durable sont apparus quasiment dans toutes les entreprises avec des niveaux de responsabilités importants et avec un accès à un niveau stratégique.

Combien d'Agenda 21

Danièle Gadeau,

présidente de l'association environnementale Paru's

Combien de maires en France ont mis en place un Agenda 21 ?

Pas assez !

Denis Merville

Pas assez, mais nous essayons

tous de promouvoir les Agendas 21 communaux ou intercommunaux, notamment pour les plus petites collectivités.

Nous travaillons sur 400 indicateurs

Alain Capmas

Toutes les démarches à l'heure actuelle construisent l'écologie industrielle. Pour faire une analyse de cycle de vie, on travaille sur 400 indicateurs d'où la complexité du système.

L'Europe travaille dessus

Patricia Savin

Il existe une communication de la Commission européenne en 2002 sur la politique intégrée des produits, elle reprend les indicateurs mentionnés par Alain Capmas..

La Bourse «se tamponne» du développement durable

Jacques Humbert,

directeur de Techmé, société spécialisée en transfert de technologies.

J'étais analyste financier et je peux vous dire que la Bourse, elle s'en tamponne de l'environnement et du développement durable. La seule chose qui l'intéresse, c'est le potentiel et le partage de la marge, un point c'est tout. Ne vous faites pas d'illusion sur le rôle des marchés.

Pourquoi-a-t-on oublié le nucléaire

Caroline Quazzo,

directrice d'un Master Développement durable à l'Institut Catholique de Paris Quand je parle du Grenelle à mes étudiants, forcément, ils me

posent la question : pourquoi le nucléaire n'a-t-il pas été abordé au Grenelle ?

Le Président est pour

Sandrine Bélier

Le président de la République dans son programme électoral, a annoncé qu'il était pro-nucléaire. Plus de 50 % des Français ont voté pour lui. Dans le groupe de travail énergie, on a mis en avant les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Le président de la République a déclaré que, pour 1 euro destiné à la recherche du nucléaire, il y aurait 1 euro pour l'énergie renouvelable.

C'était le compromis de départ

Jean-Pierre Bompard

Cette question délicate fait partie du compromis de départ. Certaines associations disaient : il ne faut pas aller au Grenelle de l'environnement s'il n'y a pas un moratoire sur l'EPR. Mais la majorité des associations environnementalistes s'est dit : « Si on commence comme ça, il n'y a pas de processus du Grenelle de l'environnement ». La question a été abordée ensuite à travers le paquet Climat Energie français.

Sortir par le haut

Alain Capmas

Sur le nucléaire, on a essayé de sortir par le haut en traitant effectivement de l'ensemble de la politique et de l'indépendance énergétique française et de façon très pragmatique.

2^{ÈME} TABLE RONDE

UN URBANISME RAISONNE POUR NE PAS HYPOTHEQUER L'AVENIR

UNE APPROCHE GLOBALE ET LOCALE

Hélène Blanchard

Vice-présidente collectivité d'Orée, vice-présidente déléguée à l'environnement et à la prévention des risques du Conseil régional Rhône-Alpes



Photo Eric Nocher

Le Grenelle de l'environnement a mis au cœur de ses dispositions une approche locale et globale avec une forte incidence sociale, puisqu'il comprend un chapitre urbanisme dont deux articles généraux laissent planer l'incertitude sur le caractère contraignant ou incitateur des mesures et restent flous sur les moyens mis en œuvre. L'ancien code de l'urbanisme contenait, suite à un amendement, un article permettant de favoriser les énergies renouvelables.

Le droit de l'urbanisme devra prendre en compte le changement climatique, la consommation d'espace, la préservation de la biodiversité ou encore l'harmonisation des documents. Il engage l'Etat à mettre en œuvre des plans d'actions visant à encourager les éco-quartiers. Nombre de collectivités ont déjà engagé

cette réflexion. Plusieurs grandes collectivités françaises et européennes s'engagent sur les Plans Climat. Même volontarisme pour la biodiversité. Nous avons pu voir dans certaines collectivités, petites et grandes, fleurir les cartes sur les corridors biologiques. La Région Rhône-Alpes a édité une carte, sur l'ensemble de la région, des corridors biologiques. Certaines collectivités s'en sont inspirées pour décliner la leur au plus proche, notamment Lyon qui possède un outil d'urbanisme pour mieux appréhender le futur et les enjeux des lignes de transports et leur service public afférents. La carte sur les corridors en Rhône-Alpes date de 2005. Elle précise aussi qu'il sera demandé aux Conseils régionaux, aux Conseils généraux et aux communes de plus de 50 000 habitants, d'établir des Plans Climat-Energie territoriaux. Certaines communes l'ont déjà fait comme Grenoble. Le Grenelle 2 prévoit un Plan Climat Energie et Qualité de l'air. Les Conseils régionaux sont déjà compétents pour établir les Plans Régionaux de

sitions et un positionnement clair dans la structuration de l'environnement sur les territoires. L'article 8 a été complété par l'Assemblée Nationale et prévoit désormais des études de faisabilité sur le potentiel de développement des ENR comme pour toutes les actions ou opérations d'aménagement. Cette volonté de mettre en avant la question énergétique apparaît dans la Loi et dans l'article L 110 du code de l'Urbanisme, en insérant des termes comme : gérer les sols de façon économique, réduire les émissions de gaz à effet de serre, maîtriser la demande d'énergie, économiser les ressources fossiles.

Nous sommes au cœur de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme. La lutte contre l'étalement urbain est nécessaire mais il faut pour cela que les régions interviennent dans le cadre de leur politique d'aménagement du Territoire, tout comme l'Etat au travers des SCODS. L'occasion de doter la Région d'un véritable rôle en matière d'aménagement du territoire me semble un peu ratée. Il faut

Les Conseils régionaux sont déjà compétents pour établir les Plans Régionaux de Qualité de l'Air

Qualité de l'Air (PRQA). Nous demandons à la Région ce qu'on va devoir faire puisque le PRQA devait couvrir l'ensemble du territoire régional et servir de base aux prescriptions que le Préfet était chargé de faire appliquer. Nous attendons des précisions plus claires sur le devenir des PRQA. Le Plan Climat territorial régional peut jouer un rôle de coordination entre les différents échelons territoriaux. Les régions ont fait remonter bon nombre de propo-

construire une cohérence territoriale. En Rhône-Alpes, nous travaillons depuis 2004 sur ce dossier avec l'ensemble de ses acteurs et de ses partenaires. C'était presque le Grenelle dans le Grenelle. Nous avons réussi à construire quelque chose de tout à fait cohérent à laquelle tout le monde adhère.

ENERGIE : UN BASCULEMENT FONDAMENTAL

Sylvie Bénard

Directrice environnement de LVMH



Photo Eric Nocher

Au-delà des propositions du Grenelle et si l'on imagine 2030-2050, nous allons vivre un basculement fondamental en matière d'énergie : le système des énergies fossiles pétrolières arrivera en fin de course et il n'est pas impossible que l'uranium devienne une ressource rare, alors que le charbon est une ressource encore largement disponible en particulier en Chine. Parallèlement, les innovations sont nombreuses : nouveaux matériaux – composites, recyclables, renouvelables, réutilisables – développement de l'écologie industrielle, d'énergies renouvelables beaucoup plus décentralisées, procédés industriels et de constructions plus sobres, systèmes urbains différents.

Considérons le bâtiment industriel au cœur de son territoire et le bâtiment en tant qu'entité. Le premier implique une organisation du territoire avec des circuits de production et des circuits de vie familiaux. Les usines, les commerces se trouveront au milieu de quartiers plus petits en surface ou chacun pourra travailler, vivre, se cultiver, faire ses courses, se divertir, habiter sans effectuer trop de trajets. L'usine devra, plus encore qu'aujourd'hui, être acceptée et acceptable par ses riverains. Située en ville, elle sera probablement plus petite, sans pollution ni nuisance, et un dialogue plus étroit s'instaurera avec les parties prenantes locales grâce à

une information régulière, transparente et étroite sur ses rejets. Le plus souvent, elle sera située à proximité du client final avec moins de grands sites centraux alimentant plusieurs fournisseurs sur un territoire national ou international. Elle valorisera les matières premières et les énergies qui seront dans son plus proche environnement. Elle devra posséder une plus grande adaptabilité à des modifications de matières premières, d'énergie, de transports, au fur et à mesure de l'évolution du territoire dans lequel elle sera implantée. Elle fournira, sûrement, localement de l'énergie aux infrastructures environnantes et réciproquement. Elle se situera dans un territoire lui permettant d'être un maillon dans un cercle de réutilisation des déchets, devenant fournisseur de matières premières secondaires (cf. le guide Orée sur l'écologie industrielle disponible à l'association Orée). Alors qu'aujourd'hui beaucoup d'éco constructions sont freinées parce que les chaînes de fabrication sont difficilement, voire absolument pas modifiables, l'usine devra être modulable : dès sa conception, sa fin de vie devra être prise en compte, elle sera en quelque sorte une usine recyclable qui pourra accueillir des stocks puisqu'aujourd'hui, une grande partie des stocks sont sur la route, dans des camions. Enfin, elle devrait s'intégrer dans son environnement avec une intégration paysagère beaucoup plus poussée et pourra être un lieu de respect de la biodiversité, et en particulier de la biodiversité

nombre possible d'applications, des plantes permettant l'épuration des effluents aqueux. Enfin, il devra être autonome, voire producteur d'énergie, en utilisant sûrement un mix d'énergies renouvelables, pour une efficacité maximale : éclairage basse consommation, isolation thermique, récupération, etc. De nouveaux processus permettront d'aller encore plus loin pour un faible impact en matière de déchets, un tri plus important, une mutualisation des moyens avec des voisins qui permettra de traiter des déchets qui ne peuvent pas l'être aujourd'hui. Ces déchets pourraient même devenir la matière première d'une usine, d'un site, d'une application, d'un commerce à proximité.

L'importance du lien santé-environnement fera choisir des matériaux sains, sans équipements à risque. Une organisation plus ciblée permettra de limiter les déplacements fréquents et d'éviter les travaux pénibles des collaborateurs. L'usine du futur disposera d'outils permettant de se connecter facilement aux autres territoires via des technologies de vidéo. Il existe déjà des moyens qui permettent de travailler en même temps sur le même document à travers la planète, autour d'une table virtuelle, pour des gens à des milliers de kilomètres les uns des autres. Ces technologies progressent très rapidement. Nous pouvons imaginer que l'usine de demain sera plus petite, intégrée dans son environnement par un circuit de véritable écologie industrielle. Elle sera en osmose

Alors qu'aujourd'hui beaucoup d'éco constructions sont freinées parce que les chaînes de fabrication sont difficilement, voire absolument pas modifiables, l'usine devra être modulable

banale (cf. guide Orée). La desserte devra être aisée, dans les transports en commun pour les salariés, par le rail ou par le fluvial pour les matières premières, les marchandises et les déchets. Le bâtiment lui-même privilégiera les matériaux régionaux, locaux, moins impactants et sans nuisances pour les voisins. Il sera sûrement autonome en eau, avec une récupération des eaux de pluie, pour le plus grand

avec un territoire apportant aux hommes ou aux femmes le travail, l'habitat, la culture, la nourriture, le divertissement, le commerce, sans utiliser de transports trop polluants. Elle sera modulable, adaptable, réactive, sûrement plus humaine. L'homme, contrairement aux machines, sait s'adapter.

L'INGENIERIE UN POTENTIEL DE SAVOIR FAIRE ET DE MATIERE GRISE

Alain Bentéjac

Président du directoire de Coteba, président de Syntec Ingénierie.

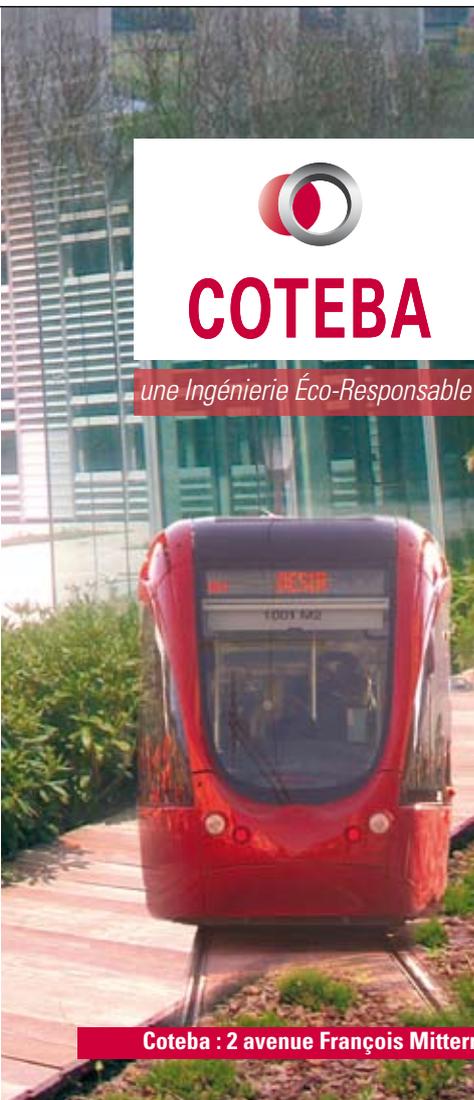
Le secteur de l'ingénierie est confronté aux défis du développement durable par sa nature même. L'ingénierie, c'est une activité de recherche, de conception, de supervision, de réalisations de projets par des équipes d'ingénieurs. Ces équipes d'ingénieurs travaillent aussi bien pour l'administration que pour l'industrie ou les collectivités locales, pour des clients publics ou privés et qui ont eu souvent leur propre service intégré d'ingénierie et l'ont peu à peu externalisé. Ces entreprises se sont développées progressivement depuis la deuxième guerre mondiale, pour constituer un secteur économique qui représente en France aujourd'hui 215 000 emplois et 35 milliards euros de chiffre d'affaires. Pour l'instant, ce secteur

se développe et crée des emplois. Cette année nous aurons créé, en net, 10 000 emplois supplémentaires soit 10 000 emplois de plus que d'emplois supprimés par départs naturels ou à la retraite, etc. Dans ce secteur, deux grands domaines d'intervention existent : en premier lieu, l'ingénierie de la construction au sens large, la conception et la supervision de travaux type bâtiments, infrastructures, ponts, tunnels, lignes à grande vitesse, transports collectifs, usines. En second lieu, le conseil en technologie : la conception de produits industriels pour le compte d'industriels qui délèguent en fait la réalisation ou la conception de certains produits. Ce secteur représenté par une Fédération professionnelle dont je suis le président,



Photo Eric Nocher

s'appelle Syntec Ingénierie et regroupe les principales entreprises de ce secteur. Syntec Ingénierie a été très partie prenante du Grenelle de l'environnement et nous faisons partie des groupes miroirs. Au cours de la négociation du Grenelle nous avons participé à divers COMOP.



Le DÉVELOPPEMENT DURABLE au cœur des métiers de Coteba

Ingénierie environnementale

- Recherche et Développement
- Gestion de l'Énergie
- Gestion de l'Eau
- Analyse en coût global
- Exploitation - Maintenance
- Déconstruction sélective
- Chantiers verts

Urbanisme durable

- Pilotage d'études environnementales
- Suivi environnemental de chantier

Management Démarches environnementales

- Conseil et Conduite de Projets
- Labels énergétiques HPE, THPE, BBC
- Certifications HQE®, BREEAM, LEED®
- Passeport environnemental

Coteba, l'entreprise que je dirige, est membre de cette Fédération. Nous sommes une société moyenne, 1 300 salariés, qui intervient particulièrement dans le secteur du bâtiment et des infrastructures de transport, nos deux domaines principaux. Pourquoi sommes-nous en première ligne ? Parce que nous travaillons sur de grands projets d'investissements publics ou privés, pour le compte de nos clients qu'il nous faut aider à concevoir à réaliser ces projets. Introduire la notion de développement durable dans ces projets, induit un effort supplémentaire de réflexion, de conception, d'innovation. Il faut rechercher des solutions nouvelles, mettre plus de travail d'analyse, plus d'intelligence. Les sociétés d'ingénierie regroupent un potentiel important de savoir faire et de matière grise et travaillent pour beaucoup de clients, donc pour beaucoup de projets différents. Elles peuvent jouer un rôle important dans le transfert de savoir faire, à condition de respecter les principes de la propriété intellectuelle. Nous pouvons participer à ce travail de capitalisation du savoir extrêmement important. Nous pouvons aussi apporter la dimension internationale, c'est-à-dire l'expertise et l'expérience de réalisations internationales, avec un éclairage intéressant. Nous sommes bien placés en France, même si des pays ont avancé un peu plus vite que nous, dans certains domaines, notamment en Europe du Nord. Nous avons aussi l'avantage en général d'être indépendants de tout groupe industriel, ou de construction ou de services aux collectivités. Les conseils que nous donnons et les actions menées pour le compte de nos clients, ne se heurtent pas à des conflits d'intérêt. Quels sont les principaux domaines mentionnés dans le Grenelle de l'environnement ? Le bâtiment, l'efficacité énergétique, les transports collectifs, les énergies renouvelables. Ce sont nos secteurs privilégiés d'intervention.

Comment notre rôle dans ce type de projet évoluera-t-il dans les années à venir ? Dans notre secteur de nombreuses sociétés sont spécialisées dans l'environnement, dans le domaine de l'eau par exemple, des déchets ou de l'assainissement. Ce sont des sociétés importantes avec une grande expérience à l'international, qui peuvent apporter leur savoir-faire dans la gestion de l'eau, celle de la ressource, la production, le captage, le transport de l'eau, dans la gestion des bassins versants

etc. Nous avons un potentiel de compétences important, notamment dans les métiers liés à l'eau qui représentent la moitié du marché. Autres domaines, l'assainissement et la gestion des eaux usées, réserves de stockage, stations d'épurations ; nous essayons de faire des stations les plus compactes, les plus écologiques possibles.

La gestion des eaux pluviales revêt une grande importance pour éviter lors des

faire des efforts considérables en particulier sur le sujet de l'efficacité énergétique. Comment arriver aux objectifs du Grenelle ? Bâtiment basse consommation en 2012, bâtiment à énergie positive en 2020 constituent un programme ambitieux. Mais le défi principal ne réside pas dans le bâtiment neuf mais dans l'ancien et dans ces 31 millions de logements existants. Même si on construit 400 000 logements par an, le renouvellement avec des loge-

Nous travaillons sur de grands projets d'investissements publics ou privés, pour le compte de nos clients où la notion de développement durable doit être intégrée

phénomènes d'inondation la dispersion de la pollution sur un territoire plus vaste. Autres domaines de compétences : les déchets, leurs traitements et leur valorisation énergétique.

Notre deuxième secteur de prédilection concerne : l'ingénierie de l'énergie, un secteur traditionnel qui évolue complètement et où se situent des marchés importants, en particulier dans l'énergie « décarbonée », notamment pour la production de charbon qui reste la source principale de pays comme la Chine. Les énergies renouvelables sur lesquelles nous devons développer des compétences pour le solaire, l'éolien, la géothermie, mais à condition de ne pas faire n'importe quoi. Sans oublier que la première énergie renouvelable en importance, l'hydroélectrique, représente 17 % du total des énergies renouvelables dans le monde.

Troisième secteur où nous avons une présence forte, les transports, la voiture propre et le développement de transports électriques. Le Grenelle de l'environnement prévoit toute une série de mesures très importantes, pour développer le rail, avec l'objectif de réaliser 2 000 kms de lignes à grande vitesse, avec des projets emblématiques, comme celui de la ligne SEA (Sud Europe Atlantique), de Tours à Bordeaux, qui sera le premier chantier ferroviaire d'Europe dans les années à venir et dans le domaine maritime, le fameux canal Seine Nord.

Dernier secteur qui a connu l'évolution la plus importante, c'est le bâtiment considéré il y a peu comme un secteur peu en avance sur le plan technologique. Les enjeux du développement durable obligent tous les acteurs de ce secteur à

ments parfaitement adaptés aux critères environnementaux prendrait 80 ans. Il faut un effort massif sur le parc existant ; c'est plus difficile. Construire sur les principes du développement durable, c'est aussi construire un bâtiment qui s'intègre dans son environnement architectural et paysager, et qui respecte une démarche globale en France, la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale).

Chez Coteba nous avons des équipes de spécialistes qui aident les maîtres d'ouvrages à réaliser des bâtiments de haute qualité environnementale et les assistent pour bénéficier de ce label. Ils les aident aussi au niveau de la conception initiale du bâtiment, pour qu'il soit plus efficace sur le plan environnemental. Il existe, par exemple, des logiciels spécialisés de simulation de thermique dynamique qui permettent de savoir en fonction de l'implantation d'un immeuble, de son mode de climatisation, de chauffage, quelle sera sa consommation d'énergie.

Il faut concevoir le plus en amont comment on plante le bâtiment et l'oriente par rapport au vent dominant ou à l'ensoleillement, etc. Une ville conforme aux principes de développement durable suppose que toutes les compétences en matière de bâtiments soient mises en commun.

Voici de formidables opportunités, pour nous, pour nos clients, nos autres partenaires. Grâce à ce thème porteur nous ne sombrons pas dans le pessimisme généralisé, nous pensons que cela ouvre des possibilités importantes pour nos métiers.

C'EST FORMIDABLE CETTE DYNAMIQUE

Michel Mousel

Association 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable)

Bien sûr, on peut dire, non sans raison, que telle qu'elle sort de l'Assemblée Nationale, la Loi Grenelle 1 est un texte dont on attend les mesures d'application pour pouvoir se prononcer – mais j'ai connu bien des Lois qui ont mis du temps à être appliquées et souvent mal, auxquelles on a pu faire ce genre de remarques. Un texte dont on attend aussi le financement. Ou encore un manteau d'Arlequin, souvent velléitaire, incomplet et même silencieux sur certains points, contradictoire parfois, mal rédigé, à l'occasion totalement impénétrable, versant parfois dans un pathos peu compatible avec un texte législatif, etc., et on pourrait en rajouter...

Mais c'est, en même temps, quelque chose de formidable qui nous arrive. Dès lors qu'il y a une validation à ce niveau législatif, et à la quasi unanimité, d'un certain nombre de dispositions qui n'étaient absolument pas admises dans le système de décisions français auparavant, cela change beaucoup de choses : on ne se contente plus de proclamer des principes, cette fois, on montre qu'on peut les appliquer. Combien d'actions étaient auparavant impossibles – pas à mettre en œuvre, mais même à discuter – pour l'une ou l'autre de ces raisons et au besoin les deux ensemble : ou bien aucun texte n'en parlait, ou bien c'était, par exemple, contraire à l'ordonnance machin truc (laquelle n'avait évidemment pas été confrontée au problème), ou de compétence strictement européenne (comme si ça ne pouvait pas bouger). C'est ainsi que le premier programme

national de lutte contre les changements climatiques n'a pu traiter que de façon allusive de la TVA à taux réduit pour les produits favorables à l'environnement, pour être finalement dynamité pour avoir trop misé sur une taxe carbone... tous sujets dont vous savez qu'ils refont surface aujourd'hui.

Nous sommes nombreux à nous être félicités de la capacité de dialogue responsable face à l'urgence écologique qui s'est

manifestée dans le Grenelle de l'environnement, à craindre ensuite un retour de flamme du lobbyisme ouvertement ou hypocritement opposé à ce qui en sortait, et actuellement le résultat est encourageant pour l'avenir. Il est dans une certaine mesure à l'aune des retards accumulés par notre pays dans ces domaines – ce qui justifierait déjà de ne pas trop céder à la tentation d'un repli ronchon. D'abord parce que sur certains points nous allons prendre un peu d'avance, si le Sénat ne désavoue pas l'Assemblée. Ensuite parce que la société civile doit consolider ses victoires et entretenir la dynamique.

Nous n'en sommes que plus encouragés à regarder l'avenir dans ce nouveau contexte.

En matière d'urbanisme, ce qui me frappe, c'est l'importance que prend le changement climatique pour les décennies à venir, la transformation profonde de la vision qu'on peut en avoir. Nous avons en principe souscrit à l'objectif de contenir le réchauffement au-dessous de 2° d'ici la moitié de ce siècle et nous savons qu'il nous impose dans ce délai de diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre. Si nous projetons le « facteur 4 » sur la ville de 2050, ce qui est sûr, c'est qu'elle ne sera pas celle que nous connaissons aujourd'hui. Avec ses problèmes d'organisation, ses distances, ses flux mal organisés,

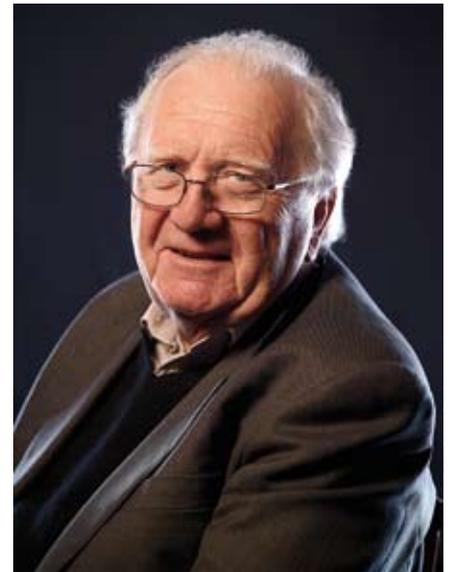


Photo Eric Nocher

sortir de l'ère du carbone et cela en évitant de s'engager sur d'autres impasses techniques. Cela ne s'annonce pas si mal pour ce qui concerne le logement, dans le texte adopté par les députés. Moins clairement pour les transports urbains, l'autre élément structurant du facteur 4 en ville, que l'Etat semble abandonner un peu facilement aux finances locales. Et pas du tout pour les services énergétiques : il y a donc encore à faire pour les sénateurs. Mais d'autre part, savoir combiner les ré-

Dès lors qu'il y a une validation à ce niveau législatif, et à la quasi unanimité, cela change beaucoup de choses : on ne se contente plus de proclamer des principes

sources de déperditions considérables d'énergie, ses déficits de qualité de l'environnement, ses coûts et insuffisances de moyens financiers, et encore ses difficultés récurrentes à jouer son rôle d'intégratrice, d'espace propice à l'accueil et à la coexistence d'une humanité qui ne cesse de se recomposer.

Nous aurons par conséquent à résoudre ce double défi : d'une part, mettre en œuvre les moyens les mieux à même de

ponses techniques à des finalités sociales clairement définies à l'égard des inégalités, des ségrégations, de la capacité à choisir des parcours de vie, à communiquer, à être acteur de la cité. Cela ne concerne pas que les matériaux du logement, les infrastructures en site propre ou les kilowattheures sans carbone, mais aussi les lieux d'habitation, le caractère plus ou moins contraint de la mobilité, les manières de consommer – à commencer

TABLE RONDE 2 | P 1 6

UN URBANISME RAISONNÉ POUR NE PAS HYPOTHÉQUER L'AVENIR

par l'énergie. Cette ville de 2050 sera-t-elle supportable pour ceux qui y habiteront ? Et plus encore, auront-ils le désir de participer à une telle transition en même pas deux générations ?

Une partie de la réponse à la question passe certainement par le raccourcissement des distances parcourues par les flux de ressources – et d'habitants – qui sont sources d'économies, de convivialité et aussi de citoyenneté ; et la multipolarité de la ville constituée en réseaux denses et accessibles. Restructurer la ville de manière différente, sans schématisme ni dogmatisme. Se préoccuper de la morphologie urbaine ne signifie pas croire qu'elle peut tout faire : ainsi la ville multipolaire ne risque-t-elle pas d'avoir pour conséquence de confiner des parties de la population dans des zones en fait peu animées par des pôles ? Une certaine forme de mobilité n'est-elle pas socialement indispensable ? Qui dit multipolaire dit pôle : comment le rendre attractif ? Sur la ville d'aujourd'hui on a fait des expériences dans tous les sens et les résultats sont

loin d'être toujours probants – il faut donc garder beaucoup de circonspection et de recours à une évaluation collective des résultats.

Réciproquement, ces préoccupations rétroagissent sur les choix techniques. Ainsi, parmi les choix possibles entre les systèmes énergétiques, les critères relatifs à la décentralisation de la production au maillage et à l'adéquation entre sources et usages deviennent majeurs d'un triple point de vue économique, environnemental et social. C'est dire qu'il faut raisonner en termes de développement durable. Aussi n'ai-je toujours pas compris ce que Sandrine Bélier vient de nous confirmer, à savoir que France Nature Environnement avait milité pour que le Grenelle de l'environnement ne soit pas celui du développement durable – ce qui nous a valu de ne pas y être invités. Finalement, dès qu'il a commencé à parler de politiques, le mot développement durable est apparu dans les textes du Grenelle. Tout comme l'Agenda 21 est cité dans le texte adopté par l'Assemblée Nationale. Les Agendas

21 peuvent être le cadre où s'élaborent les réponses aux questions que je viens d'évoquer, parce qu'ils permettent qu'elles soient portées par la compréhension et l'appui des populations urbaines. La ville ne doit pas être étrangère à ceux qui sont destinés à y habiter. Il faut au contraire qu'ils puissent se l'approprier. Dès maintenant une partie non négligeable de la population française vit dans un territoire où il existe un Agenda 21, sauf que malheureusement, elle ne le sait généralement pas, l'information étant noyée dans le maquis des schémas et procédures d'urbanisme. C'est pourquoi nous sommes à la recherche de combinaisons entre les documents de planification territoriale et les « Agendas 21 » pour simplifier, unifier et mettre le projet global au centre de la vie urbaine. Ce pourrait être une étape prochaine.

www.association4d.org

DEBAT 2^{EME} TABLE RONDE

Annie-Joëlle Jasion, urbaniste

Les urbanistes ont participé activement et fait des propositions au Grenelle de l'environnement. Pourquoi croit-on que le développement durable n'est pas inséré dans l'Aménagement du Territoire. Depuis qu'il y a des Plans d'urbanisme, il y a des préoccupations environnementales comme par exemple le SDRIF de 1994 avec la ceinture verte autour de Paris. Le SDRIF d'Ile-de-France vient d'être révisé et donne des indications pour appliquer les grands principes liés à un urbanisme raisonné pour la ville de demain.

Michel Mousel

La Fédération nationale des agences d'urbanisme a remis un document pour le Grenelle de l'environnement dans lequel se trouve un certain nombre de propositions mais on ne les retrouve pas complètement dans la Loi dans son état actuel.

Yorghos Remvikos, vice-président de Vivagora

J'ai participé à la première table ronde du groupe 3 du Grenelle sur le thème : L'environnement respectueux de la Santé. Le Grenelle ne favoriserait-il pas plutôt la lutte contre les gaz à effet de serre ? L'urbanisme est aussi concerné par le domaine de la santé, par exemple pour la qualité de l'air intérieur.

Hélène Blanchard

En matière de pollution intérieure, bon nombre d'associations et de professionnels travaillent sur ce sujet.

Alain Bentéjac

Même si la HQE n'est pas parfaite, les objectifs en matière de qualité de l'air, de protection de la santé existent, même s'ils ne sont pas toujours mis en avant.

Valeurs Vertes

Le magazine du développement durable

21 avenue de la Motte Picquet - 75007 Paris

Tél: 01 40 62 96 49 - Fax: 01 40 62 94 99

www.valeursvertes.com

Directrice de la rédaction : Danielle Nocher

Secrétaire de rédaction : Monique Ballaré

Création Graphique : François Garry - Photos Eric Nocher

Impression : Technodim 32, rue des Garennes 57155 Marly

Publié par SEVES SA

Commission paritaire de presse n° 0311T87818

Dépôt légal à parution.



Entreprises, territoires et environnement

Une dynamique environnementale au service des territoires

Créée en 1992, l'**association Orée** (*Organisation pour le respect de l'environnement dans l'entreprise*) réunit des membres issus d'univers différents : grands groupes, PME/PMI, collectivités, organismes institutionnels et associations environnementales, pour développer une réflexion commune et expérimenter des solutions concrètes pour une gestion intégrée de l'environnement à l'échelle des territoires. Elle est un espace transversal qui privilégie les échanges d'expériences et de bonnes pratiques, dans une démarche de partenariat entre les secteurs public et privé.

Orée est :

- **Force de propositions** et entretient des relations régulières avec les institutions, les organismes publics et professionnels. Orée s'est fortement impliquée dans le Grenelle de l'Environnement, (retrouvez nos propositions sur notre site).
- **Facilitateur** dans tout montage de projet (séminaire, atelier de sensibilisation, formation etc.)
- **Lieu créatif d'élaboration d'outils pratiques** d'aide à l'intégration de l'environnement dans la stratégie des acteurs.
- **Lieu d'expertise** qui met à la disposition des adhérents son réseau de compétences pour réaliser un audit ou un pré-diagnostic.

7 priorités

Orée s'applique à travailler sur 7 thèmes environnementaux majeurs ; son action se reflète à travers ses 7 priorités :

- 1) éco-conception des produits et des services** → Lancement d'une plateforme Internet au premier semestre 2009
- 2) économie et biodiversité** → Edition en version française et anglaise du guide « Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises » téléchargeable à partir de www.oree.org
- 3) risques environnementaux** → Lancement d'un guide fin 2009
- 4) sensibilisation à l'environnement** → Edition d'un Kit de sensibilisation à l'environnement
- 5) management environnemental des parcs d'activités** → Edition du guide « Mettre en œuvre une démarche d'écologie industrielle sur un parc d'activités
- 6) concertation locale** → Edition d'un Vade Mecum de la concertation locale
- 7) expertise environnementale.**

Un site d'information : www.oree.org

Enfin Orée est un site d'information majeur sur le management de l'environnement. Elle permet à ses adhérents de bénéficier d'**un accès privilégié à l'information** tout en faisant rapidement et facilement la promotion des actions environnementales auprès d'interlocuteurs ciblés, grâce à un communiqué hebdomadaire d'actualités, d'une revue de presse environnementale mensuelle, d'une veille d'actualités juridiques, et d'un accès à l'espace adhérents.

Nous contacter :

Notre équipe : Nadia Loury, loury@oree.org,
Dimitri Coulon coulon@oree.org,
Sylviane Bantchik, bantchik@oree.org,
Fabienne Morgaut, morgaut@oree.org,
Joël Houdet, houdet@oree.org,
Paul Schalchli, schalchli@oree.org

Le Conseil d'administration est présidé par

Ghislaine Hierso, hierso@oree.org, *Veolia Propreté*,
et composé de Patricia Savin, *Cabinet Savin Martinet Associés*,
Secrétaire générale ;
Hélène Blanchard, *Conseil Régional Rhône-Alpes*,
Vice-présidente Collectivités ; Thierry Jacquet, *Phytoresstore*,
Vice-président Entreprises, Catherine Ronge, *O2 France, Trésorière*.

Vous voyez une grenouille ?
Nous y voyons aussi un défi pour créer des quartiers
où l'homme limite son impact sur l'environnement.

En conjuguant les services de l'eau, du transport, de l'énergie et de la propreté, Veolia Environnement répond aux préoccupations environnementales des collectivités. La synergie de nos 4 expertises nous permet de les accompagner dans la création de quartiers durables comme il en existe déjà en Allemagne et en Angleterre. Privilégier un usage raisonné de l'automobile, innover pour la réutilisation des eaux usées et la collecte non polluante des déchets, mettre en place des capteurs solaires, c'est aussi participer aux enjeux essentiels de la ville de demain.

L'environnement est un défi industriel.



veolia.com

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR. ÉCONOMISONS-LA !